

dition Ordinaire; 21; Edition Hebdomadaire, 10s, par an... On s'abonne au Montreal, au bureau du Journal, rue Ste. Theres...

On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois... L'abonnement est payable par semestre et d'avance.

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET BYTOWN. MUNICIPALITE DE COMTE D'OTTAWA. DIVISION No. 1.

Une assemblée trimestrielle du conseil municipal du comte d'Ottawa, division No. 1, tenue à Bytown, mardi, le 14me jour de decembre...

Reglement POUR AUTORISER LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITE DU COMTE D'OTTAWA, DIVISION No. 1, A PRENDRE DES ACTIONS DANS LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET BYTOWN ET A EMANER DES BONS POUR TITRES.

ATTENDU que par un acte de la legislature de cette province, passé dans la 14e session...

LE MAIRE, LES ECHIVENS ET LES CITOYENS de la Cité de Montreal, ET EMILIE PAPINEAU.

LE MAIRE, LES ECHIVENS ET LES CITOYENS de la Cité de Montreal, ET EMILIE PAPINEAU.

LE MAIRE, LES ECHIVENS ET LES CITOYENS de la Cité de Montreal, ET EMILIE PAPINEAU.

LE MAIRE, LES ECHIVENS ET LES CITOYENS de la Cité de Montreal, ET EMILIE PAPINEAU.

LE MAIRE, LES ECHIVENS ET LES CITOYENS de la Cité de Montreal, ET EMILIE PAPINEAU.

ALMANACH FRANCAIS DES ETATS-UNIS. PRIX TRENTE SOUS.

CAFE ITALIEN. LES PROPRIETAIRES DU CAFE ITALIEN prennent la liberte d'annoncer a leurs patrons...

PROVINCE DU CANADA. Dans la Cour Superieure. Vendredi, le vingt-troisime jour de Decembre mil huit cent cinquante-trois.

PROVINCE DU CANADA. Dans la Cour Superieure. Jeudi, le vingt-septieme jour d'octobre mil huit cent cinquante-trois.

PROVINCE DU CANADA. Dans la Cour Superieure. Jeudi, le vingt-septieme jour d'octobre mil huit cent cinquante-trois.

PROVINCE DU CANADA. Dans la Cour Superieure. Jeudi, le vingt-septieme jour d'octobre mil huit cent cinquante-trois.

PROVINCE DU CANADA. Dans la Cour Superieure. Jeudi, le vingt-septieme jour d'octobre mil huit cent cinquante-trois.

PROVINCE DU CANADA. Dans la Cour Superieure. Jeudi, le vingt-septieme jour d'octobre mil huit cent cinquante-trois.

PROVINCE DU CANADA. Dans la Cour Superieure. Jeudi, le vingt-septieme jour d'octobre mil huit cent cinquante-trois.

CLOCHES POUR EGLISES, STEAMBOATS, ECOLES, LOCOMOTIVES ET POMPES A FEU.

PICHEES DE CHEMIN DE FER. Rendre à M. de Meles, de St-Joseph, Actier, Ontario, Piques, Forets et Sauters, Fontaines et Ornements.

VENTES GRAND MARCHÉ POUR NOEL ET LE JOUR DE L'AN.

MORRISON, CAMERON ET EMPEY. 202, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

PATROINE PAR LA FACILITE. WOOLLEY'S PECTORAL CANDY.

AVIS. LE TOX sera faite au Parlement provincial, pour une Acte d'INCORPORATION pour la SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE de la Cité de Montreal.

AVIS. LE TOX sera faite au Parlement provincial, pour une Acte d'INCORPORATION pour la SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE de la Cité de Montreal.

AVIS. LE TOX sera faite au Parlement provincial, pour une Acte d'INCORPORATION pour la SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE de la Cité de Montreal.

AVIS. LE TOX sera faite au Parlement provincial, pour une Acte d'INCORPORATION pour la SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE de la Cité de Montreal.

POESIE. SOUVENIR DE LA NUIT DU 4 DECEMBRE. (Extrait des Odelettes.)

Le enfant avait reçu deux belles dans la tête, Les loqs étai propre, humble, paisible, bonné;

Le enfant avait reçu deux belles dans la tête, Les loqs étai propre, humble, paisible, bonné;

Le enfant avait reçu deux belles dans la tête, Les loqs étai propre, humble, paisible, bonné;

Le enfant avait reçu deux belles dans la tête, Les loqs étai propre, humble, paisible, bonné;

Le enfant avait reçu deux belles dans la tête, Les loqs étai propre, humble, paisible, bonné;

Le enfant avait reçu deux belles dans la tête, Les loqs étai propre, humble, paisible, bonné;

Le enfant avait reçu deux belles dans la tête, Les loqs étai propre, humble, paisible, bonné;

Le enfant avait reçu deux belles dans la tête, Les loqs étai propre, humble, paisible, bonné;

bouche de l'oreille de son supérieur et lui parla quelques instants à voix basse.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

—Voilà que le docteur Weiss, repoussant la porte de sortie, s'était élancé vers nous, et certain que nous ne pouvions plus nous opposer à son passage.

Les étages supérieurs des bâtiments de la cour supérieure, de la cour de celle du marshall des États-Unis, le greffier de la cour de circuit, le secrétaire du comté d'éducation et l'avocat de la ville y avaient leurs bureaux. Enfin, la bibliothèque des avocats s'y trouvait aussi réouverte.

Les basements étaient occupés par les fonctionnaires publics suivants : commissaires des réparations; percepteurs et commissaires des taxes; inspecteurs des incendies; procureur du conseil municipal; coroner; inspecteur municipal; commissaires de l'émigration.

Cette énumération seule suffit à faire apprécier la masse de papiers publics et d'archives qui s'est trouvée compromise dans ce sinistre. Malgré toute l'activité et tout le dévouement qu'on a déployés pour les sauver, il est à craindre qu'il n'ait, sous ce rapport, d'irréparables pertes à déplorer.

On conçoit aussi quelle perturbation va nécessairement en résulter dans les divers services atteints par l'incendie.

M. Neville Soutle et le Duc d'Albe.

Le lecteur est déjà au fait du résultat de la rencontre qui a eu lieu à Madrid, entre M. Neville Soutle et le Duc d'Albe, et des causes qui avaient amené cette rencontre.

Nous publions ci-dessous le procès-verbal qu'en ont fait les seconds.

Madrid, 15 décembre 1853. Les sous-signés, seconds et témoins à la rencontre qui a eu lieu dans l'après-midi du mercredi 14 décembre, entre Son Excellence le Duc d'Albe et M. Neville Soutle, déclarent ici que le combat a commencé à 4 heures 20 m. de l'après-midi et a été suspendu à 4 h. moins 10 m., pour être repris cinq minutes après et suspendu de nouveau à 4 h. 5 m.

Les sous-signés ayant observé que la fatigue des deux combattants provenait du mauvais état du terrain et plus encore de la pesanteur des épees espagnoles avec lesquelles ils se battaient, ont échangé ces deux épees plus légères, avec lesquelles le combat fut repris à 4 h. 10 m. et continua jusqu'à ce que les sous-signés se crurent obligés de donner un nouveau repos aux combattants. Ceci eut lieu trois autres fois encore et chaque fois pendant un espace de cinq minutes.

Comme, dans l'avant-dernière de ces pauses, il y eut un moment où les combattants se touchèrent rapprochés et échangèrent des paroles de courtoisie, les seconds pensèrent que le moment était venu de voir si on ne pourrait pas trouver un moyen de mettre fin au duel, avec honneur pour les deux parties, en mettant à profit cet incident favorable. Bien que ce but n'ait pu alors être atteint, à la pause suivante il fut persisté dans cette idée et soit parvenus à amener, sur le terrain même, une réconciliation franche, loyale et sans conditions, également honorable pour les deux antagonistes.

En conséquence de quoi, les sous-signés s'accordèrent sur-le-champ à déclarer le combat définitivement terminé, à annuler la cause et à déchirer les certificats échangés entre les combattants pendant tout le cours de l'affaire.

Signé : José de la Concha. Comte de Penonobro. Hon. J. PERRY. LORENZO M. DEL BOSCH.

Cour de Session Trimestrielle.

Jeudi, 19 janv. 1854.

Présent :—Son Hon. M. le juge Bruneau. La cause de Charles McElroy, sur accusation d'avoir déchargé une arme à feu sur une personne avec intention de meurtre, continuée ce matin est terminée par un verdict de culpabilité contre le prisonnier, tel que porté dans l'acte d'accusation.

Son Honneur M. le juge McCord remplace alors M. le juge Bruneau. Elle Hébert, sur accusation de larcin subtil posé et est acquitté.—M. Poiranville, avocat du prisonnier.

Vendredi, 20 janv. 1854.

Présent :—Son Hon. M. le juge McCord. Patrick Mullin, sur accusation d'assaut avec intention de meurtre, subit son procès. L'accusation était d'avoir, sans la moindre délicatesse et la moindre crainte, battu et maltraité sa femme à la paroisse de l'Assomption le 15 décembre dernier. Il la saisit par la gorge, lui arracha les cheveux, ouvrit la cave et l'y jeta. Elle parvint à s'en retirer et fut encore très inhumainement maltraitée par son mari. Elle deposa qu'il mettait ordinairement sous son oreiller la nuit une paire de pistolets ou un rasoir avec lequel il la menaçait de la tuer. Comme elle était seule dans la maison, il n'y eut aucune preuve si ce n'est ses hardes qui étaient bien déchirées et couvertes de sang.

M. Smith, l'avocat du prisonnier, s'efforça de démontrer qu'un mari avait le droit de battre sa femme, et cita quelques autorités au soutien de son opinion et voulut citer "Sam Slick" par le juge Halliburton, page 134; le président de la cour s'y opposa et dit à l'avocat que les autorités qu'il avait citées étaient applicables dans les anciens temps de barbarie, mais qu'elles étaient maintenant tombées en désuétude et ne pouvaient pas admettre les autorités de "Sam Slick".

Les jurés trouvèrent l'accusé coupable d'assaut et batture. William Hunter, sur accusation de larcin, subit son procès et est acquitté. James Smith et James Collier, sur accusation de larcin, subissent leur procès et sont acquittés.

Margaret McGill, sur accusation d'avoir reçu des effets volés subit son procès et est acquittée.—M. Devlin, avocat de la prisonnière.

John Syns sur accusation d'avoir infligé des blessures graves, subit son procès et est acquitté.—M. Cassidy, avocat du prisonnier.

COUR D'APPEL DE QUÉBEC.—Dans la séance du 17, les jugements suivants ont été rendus par la cour d'appel à Québec, savoir : McFarlane vs Anhalt, jugement de la cour inférieure confirmé; Lamothe vs Chevalier, jugement infirmé; Dease vs McIntosh, jugement confirmé; McKillop vs Kauntz, jugement confirmé. Le 18, dernier jour, quatre jugements dans des causes de Québec furent infirmés, et un seul confirmé; la seule cause de Montréal qui fut décidée est celle de Bresler vs Scott, confirmée.

M. le juge Aylwin siège seul sur le côté criminel de la cour du bailli de la reine. Le procès de l'émette Garvazzi ont été fixés à lundi.

REUNION DES CHAMBRES.—Le Herald de samedi dit qu'un ami, qui est en position de se procurer des informations correctes, lui écrit de Québec ce qui suit : "Sans prétendre dire que cela a été décidé en conseil, je puis dire, d'après une bonne autorité, qu'on n'a pas encore fixé de temps pour la réunion du parlement. Rien de certain n'est encore connu quant au retour de lord Elgin; et je crois que jusqu'à ce qu'on ait obtenu la certitude du retour ou de la résignation du noble lord, le parlement ne sera pas convoqué par la dépêche des affaires."

Sur ce sujet, nous trouvons le passage suivant dans le Canadian : "Le Journal de Québec nous demande si l'on attendra le retour de lord Elgin pour convoquer les chambres, et quand ce retour doit avoir lieu.

"Nous laisserons le Journal décider lui-même de l'importance qu'il y aurait à ne pas attendre le retour de lord Elgin pour la convocation des chambres. Pour ce qui est de l'époque du retour de Son Excellence, c'est le gouvernement impérial et non pas le gouvernement provincial qui accorde des congés aux gouverneurs des colonies, et pour cette raison nous ne pouvons dire le jour et l'heure où le gouverneur-général du Canada sera de nouveau dans nos murs. Tout ce que nous savons, c'est qu'un congé lui a été accordé pour six mois, et que dans la supposition assez naturelle qu'il reviendra au bout de ce temps, le Journal peut émettre sans aucun doute que nous l'attendons que tel que les Canadiens habitent de leurs vœux."

CHEMIN DE FER DANS LA VILLE.—Le Pilot dit qu'il apprend que la compagnie du Grand Tronc est sur le point de s'adresser au conseil municipal, pour obtenir la permission de poser des voies, à ses propres dépens, depuis le terminus de la Pointe St. Charles, sur toute la ligne des rues sur le bord de l'eau, jusqu'à Pied-du-Courant, afin de permettre à la compagnie de recevoir et délivrer le fret aux magasins qui se trouvent sur cette ligne, sauvant par là les frais de charroyage sur les marchandises. Les lignes sont posées comme aux États-Unis, de manière à ne pas gêner la circulation des voitures. Ce plan offrirait aussi beaucoup de facilités pour les passagers, parce que des trains partiraient dans chaque direction à des intervalles de quelques minutes seulement. Les chars seraient tirés par des chevaux seulement dans les limites de la cité.

LOIS XVII.—Eleanor Williams, le Daplin résidant à M. Hanson et le Patron Monthly, vient, nous dit-on, d'arriver à St. Louis, dans le Missouri, où on lui prête l'intention de venir offrir ses services aux Sœurs de St. Paul pour appuyer une réclamation d'indemnité qu'ils ont contre le gouvernement de l'état de Vermont.

On nous dit que M. Williams ne tient pas à participer dans la fabrication du conte de M. Hanson, sur sa prétendue lignée avec Louis XVI.

Mouvement de la population catholique de la paroisse des Trois-Rivières, pendant les deux dernières années :

Table with 3 columns: Year, Baptêmes, Sépultures, Mariages.

—Le British Canadian annonce que M. John H. Cameron se présentera comme candidat pour la cité de Toronto aux prochaines élections.

—La liste de souscription du Colonial a été vendue à M. Thompson, du Patriot, pour la somme de £750. Cela montre que le journalisme est quelque chose en Canada.

—Le marquis de Turgot, ministre français à Madrid, a été promu à un rang plus élevé dans la légion d'honneur, par M. Louis Napoleon, pour sa conduite chevaleresque dans l'affaire Soule.

UNE JEUNE FILLE AVANÇÉE.—Il y a environ trois semaines, dit un journal de New-York, une jeune fille de 14 ans, nommée Eliza Ann Peacock, ou Smithers, disparut tout-à-coup de chez elle. On suivit sa trace jusqu'à New-York, et des annonces furent mises dans les journaux, offrant \$25 de récompense pour son apprehension. Ces jours de compensation furent des informations reçues au bureau de police, un agent parvint à la découvrir et l'arrêta dans l'épicerie de Richard Venable, Canal street; elle était habillée en garçon et agissait comme commis derrière le comptoir, pour un salaire de \$2.50 par semaine. Elle était proprement vêtue et paraissait être un jeune garçon très actif, et son patron était très satisfait de la manière dont elle servait ses pratiques. Ses cheveux étaient coupés courts, et elle avait si bien déguisé son sexe que personne ne la soupçonnait. Elle s'était donné le nom d'Edward Murray.

On trouva sur elle une lettre de recommandation comme venant de sa mère, qui disait, en énumérant toutes les bonnes qualités de fils, qu'il pouvait passer, confier et faire la cuisine aussi bien qu'aucune fille de son âge.

Elle avait amené avec elle un jeune chien basset, et elle refusa de retourner chez son père sans son chien. Le lendemain de son arrestation, ses parents ayant été avertis, une personne venue de leur part la ramena à Philadelphie avec son chien et dans les habits que son sexe lui commandait de porter.

ANNALES DE LA TEMPERANCE.—Nous avons reçu le premier numéro des Annales de la Temperance pour le mois de janvier. Nous n'avons pas eu le temps de parcourir; nous remettons au prochain numéro les remarques qu'elles pourront nous suggérer.

FERGUSON vs. GILMOUR.—La Cour Supérieure a mis de côté le verdict du jury spécial qui accordait à la demanderesse, Mlle. Caroline Ferguson, £500 de dommages pour diffamation par le défendeur, M. John Gilmore. La cour, en prononçant le jugement, a déclaré que la raison pour laquelle elle mettait de côté le verdict était parce que ces mots : "Le défendeur s'est servi des paroles portées dans la déclaration de la demanderesse ou d'autres paroles au même effet," impliquaient un doute dans l'esprit des jurés; qu'il aurait fallu que le jury affirmât que le défendeur s'était servi des paroles précises portées dans la déclaration, et non qu'il ajoutât l'alternative : "ou d'autres paroles au même effet." On dit que la demanderesse va intentier immédiatement une nouvelle action.—Canadian.

ENQUÊTES.—Le jury d'enquête sur cause de la mort de Pierre Dion, tué samedi soir à Saint-Roch, a rendu lundi un verdict de meurtre prémédité contre François-Nazaire Julien, son gendre. Celui-ci sera écondu en attendant son procès qui se fera aux prochaines assises.

Une autre enquête s'est tenue le même jour à Lorette sur le corps d'un enfant nouveau-né qui a été trouvé exposé dans le cimétière de cette paroisse. Le jury a déclaré que l'enfant était né mort.—Idem.

PAR LE GRAND JURY. Bureau—Grande Rue St. Jacques. (Rapporté pour le Pays.) Halifax, 23 janv.

Le steamer Niagara, parti de Liverpool le 7, est arrivé ce matin, en route pour Boston, et rapporte qu'il a essayé beaucoup de mauvais temps durant son passage, qui a duré 16 jours. Il sera à Boston à bonne heure mercredi matin.

L'Angleterre, la France et la Belgique ont essayé les plus violentes tempêtes de neige qu'il y ait eu depuis plusieurs années, et on craignait une inondation désastreuse par la fonte des neiges et des glaces.

L'Inde est arrivée à Liverpool le 1er courant, et elle a apporté de Constantinople et de St. Pétersbourg sont toujours aussi contradictoires que jamais, mais les dernières nouvelles sont de nature à ne laisser aucun doute dans l'opinion publique, que le czar réprouvera les dernières propositions des européens, et qu'entretient cette opinion presque universellement à Constantinople.

Comme conséquence naturelle des probabilités croissantes d'une guerre générale en Europe, les fonds anglais et les céréales ont été très excités, et les consolidés se sont fermés vendus à une baisse de 1/2 à 1 par cent sur la semaine. Les céréales dans toute l'Angleterre ont été plus excitées qu'à aucune autre période pendant la grande famine d'Irlande, et les prix ont grandement haussé.

La hausse sur le fer durant la semaine est notée par quelques maisons commerciales responsables, à 3s par quintal, et aucune ne doute que la hausse à moins de 2s. Le blé a aussi subi une hausse presque semblable, variant de 10d à 14d par 70 lbs.

Les maïs ont aussi subi une hausse, mais pas de tant, et les prix ont baissé depuis le départ de Liverpool de 1853 3s par quart (quarter). Les professions n'ont subi aucun changement notable.

Le coton est toujours ferme aux prix précédents. Vente de la semaine, 20,000 balles.

—La dépêche télégraphique d'hier soir dit qu'il y a eu connaissance des nouvelles apportées par le Niagara, la fleur a baissé à New-York, de 70c à 81c par quintal, avec de faibles actives.

VERMOREL DE DR. McLANE.—Mlle Henriette No. 609, 4e Rue, New-York, dit de ce Vermorel : "Un de mes oncles mourut des symptômes de vers, je lui fis prendre une bouteille de Vermorel de Dr. McLane, qui lui fit rendre une trentaine de vers à la fois. Il fit bien malade durant l'opération, mais il est très bien aujourd'hui."

Mag. Test, No. 18, Avenue D. N. Y., nous écrit qu'elle était touchée par les vers depuis plus d'une année, et qu'elle prit une bouteille de Vermorel de Dr. McLane, qui lui fit rendre plus de 500 vers, et qu'elle se sentait mieux et plus fraîche.

—Les néphrétiques ont fait attention de demander et ne prendre que le Vermorel de Dr. McLane. Tous les autres ne valent rien en comparaison.

Eaux de Plantagenet. "J'atteste," dit l'honorable M. J. Joseph Papineau, en parlant des Eaux de Plantagenet, "d'après mes connaissances et observations personnelles, que plusieurs personnes dans ma famille, aussi bien que dans un grand nombre de familles de parents et de connaissances, se sont servies de ces eaux soit sous la direction de leurs médecins, ou de leur propre mouvement; et que dans un nombre infini de cas, ils ont souvent obtenu leur guérison, en en faisant usage, toujours obtenu du soulagement, mais des succès remarquables."

A cette saison de l'année, en particulier, cette eau est utile et presque indispensable en usage d'après l'avis des plus éminents médecins, qui la recommandent comme un plus doux et des meilleurs amériens, et qu'elle est plus utile dans les cas d'indigestion, de constipation, de dyspepsie, de la constipation, le rhumatisme, etc. Les personnes nerveuses, faibles, trouveront qu'il est d'un grand avantage d'en faire usage, aussi que le changement de régime et de l'usage de la diète, la constipation, le rhumatisme, etc. Les personnes nerveuses, faibles, trouveront qu'il est d'un grand avantage d'en faire usage, aussi que le changement de régime et de l'usage de la diète, la constipation, le rhumatisme, etc.

On peut se procurer cette eau à Montréal, au dépôt seulement, à l'Éclair, à la Grande Rue, la province et les États-Unis, par le canal des agents nommés dans les principales cités et villes.

NAISSANCES. En cette ville, le 19, la Dame de A. A. Durion, etc., une fille. En cette ville, le 20, la Dame de M. G. B. Duboué, une fille. En cette ville, le 20, la Dame de M. N. Beaujolin, un fils.

DECES. A sa résidence, paroisse Ste. Angéline de la Petite-Nation, vendredi, le 20 courant, à 4 heures P. M., à l'âge de 61 ans 3 mois et quelques jours, Honoré DUBUIS-BENJAMIN PARENT, ci-devant commissaire des Terres de la Couronne et ancien membre de l'Assemblée Législative du Canada.

A St. Aimé, le 8 courant, après une maladie d'un mois, souffrante avec la plus grande résignation, Dame Archéaude DUBOIS, épouse de J. B. Archéaude, âgée de 52 ans.

A St. Thomas, le 16 courant, à l'âge d'un mois et 4 jours, Octave-Dahoud, enfant de M. Léandre Latourette de Montréal.

LE CHEMIN DE FER CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT. L'INSTALLATION ANNUELLE DE CING LOUIS PAR PART sur le NOUVEAU FONDUS SOCIÉTÉ DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT, sera DÉBUTÉ le 1er FÉVRIER au BUREAU de la COMPAGNIE, à Montréal, MERCREDI, le PREMIER FÉVRIER prochain.

W. A. MERRY, Secrétaire. 21 janv. 3

A. E. R. FABRE, ECUIER. MONTREAL, 18 JANVIER, 1854. MONSIEUR. Les sous-signés, Electeurs de la Cité de Montréal, ont l'honneur de vous adresser ci-joint, en vertu de la loi sur les élections municipales, le nom de Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

Le nommé Louis Fabre, élu au poste de maire de la Cité de Montréal, pour le terme de l'année 1854, est un homme d'un âge mûr, d'une saine constitution, et d'une conduite irréprochable.

LIVRES NOUVEAUX.

HISTOIRE DE FRANCE au moyen âge, depuis Philippe Auguste jusqu'à la fin du règne de Louis XI, par M. CAPPELLE, 4 vols in 8o broché 125 00.

L'EUROPE pendant la RÉVOLUTION FRANÇAISE, par le même, 4 vols in 8o brochés, 175 00.

LOUIS XV SON ADMINISTRATION ET SES LOIS POLITIQUES, par le même, 10 vols in 8o brochés, 300 00.

LE CONGRÈS DE VIENNE dans ses rapports avec la circonscription actuelle de l'Europe, par le même, 1 vol in 8o broché, 25 00.

HISTOIRE DES CONSTITUTIONS ET DES EXECUTIONS POLITIQUES EN FRANCE, en Angleterre, en Russie, et en Espagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Cette histoire est précédée d'une introduction générale et terminée par un précis de la révolution de France et des événements de Juin 1848. Par M. EMILE MARCO DE SAINT-ILLAIRE, 4 vols in 8o brochés 175 00.

L'INSTRUMENT JARDINIER, journal général de culture potagère, exposant avec détail toutes les opérations marciales et théoriques de la Culture des Jardins, par VICTOR PATUREL, 4 vols in 8o brochés, 175 00.

LES VIEILLES DE CULTIVATEUR, ou Catechisme de Culture Agricole, par M. le Baron de Babo, 1 vol in 8o broché, 25 00.

HISTOIRE DE BRAXADORF, par M. le Baron de Babo, 2 vols in 8o brochés, 50 00.

CONSIDÉRATIONS SUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS de la Révolution Française, par M. de BRAXADORF, 3 vols in 8o brochés, 75 00.

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE, par M. ROBERTSON, traduction de J. B. STARR et M. de BRAXADORF, 2 vols in 8o brochés, 75 00.

MELANGES et CORRESPONDANCE d'Économie Politique, ouvrage posthume de J. B. STARR, 2 vols in 8o brochés, 75 00.

LA SCIENCE DE LA VIE, ou Éducation morale et intellectuelle des Jeunes Filles, par Madame CL. BRAUN, 2 vols in 8o brochés, 75 00.

GALEND MOULLE, par M. le Comte de Sancerre, 1 vol in 12 broché, 35 00.

MONTREAL A NEW-YORK ET BOSTON VIA LE CHEMIN DE FER CHAMPLAIN ET DU ST-LAURENT. ROUÏTE DE LA MALLE.

Ligne du jour seulement. DÉPART et après LEJDI, 16 Janvier, les OMNIBUS partent pour Beauport, pour rejoindre les chars de Rouée par le R. M. et 4 heures P. M.

Les Passagers qui partent à 10 heures A. M. arriveront à New-York et Boston vers midi le lendemain; ceux qui partent à 4 heures, arriveront à ces villes le lendemain soir.

Les Passagers pour Québec, Montréal, et le Haut-Canada, partent à 10 heures A. M.

On peut avoir toute information au bureau du chemin de fer de Champlain et du St-Laurent, au Barre, Plomb à travers, Poudre, Acier trempé, Étain en Barre, Fil de fer, Nuans de Lampe, etc. ANDERSON, EVANS ET CIE.

W. A. MERRY, Secrétaire. 24 janv. 2

QUINCAILLERIE ET FER. Les sous-signés ont en vente : Le Fer en Barre Trempé et en Rouleaux; Le Do de l'Anglais; Le Do de l'Étranger; Le Do de l'Inde; Les Plombs; Les Fiches; Les Fiches à Boulonner; Les Fiches à Charbon de Bois; Les Fiches à Canot; Les Fiches à Compas; Les Fiches à Ciseaux; Les Fiches à Clous; Les Fiches à Clous assortis; Les Clous à Fer à Cheval.

Un assortiment complet de QUINCAILLERIE de TABLETTE et FERRONNERIE, consistant en : Ancres, Chânes, Pelles, Fourches, Faux, Fiches, Plombs en Feuilles, Garnitures de Feuilles, Plombs à tirer, Poudre, Acier trempé, Étain en Barre, Fil de fer, Nuans de Lampe, etc. ANDERSON, EVANS ET CIE.

21 janv. 3

AUX CONTRACTEURS. A VENDRE : 20 tonneaux Poudre à Mine, "Currier et Harvey"; 50,000 livres Foudre de Surtout. ANDERSON, EVANS ET CIE. 21 janv. 3

LUSTRE D'OR DE HURD. POUR LES CHEVEUX.—Parmi les diverses préparations pour la croissance des CHEVEUX, ce LUSTRE D'OR est le premier. Voici trois raisons pourquoi il est en usage universel et qu'on le préfère aux autres. Le Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux. Se Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux.

Le Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux. Se Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux.

Le Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux. Se Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux.

Le Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux. Se Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux.

Le Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux. Se Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux.

Le Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux. Se Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux.

Le Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux. Se Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux.

Le Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvitie, se trouve par lui-même un beau bœuf noir et un doux parfum aux cheveux. Se Paro qui a prouvé être plus efficace pour la Calvit

